

## PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015.

Il prévoit que « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité [www.quincieux.fr](http://www.quincieux.fr)

### LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**Recettes de fonctionnement : 23 635.85 € (2018 : 20 722.80 €)**



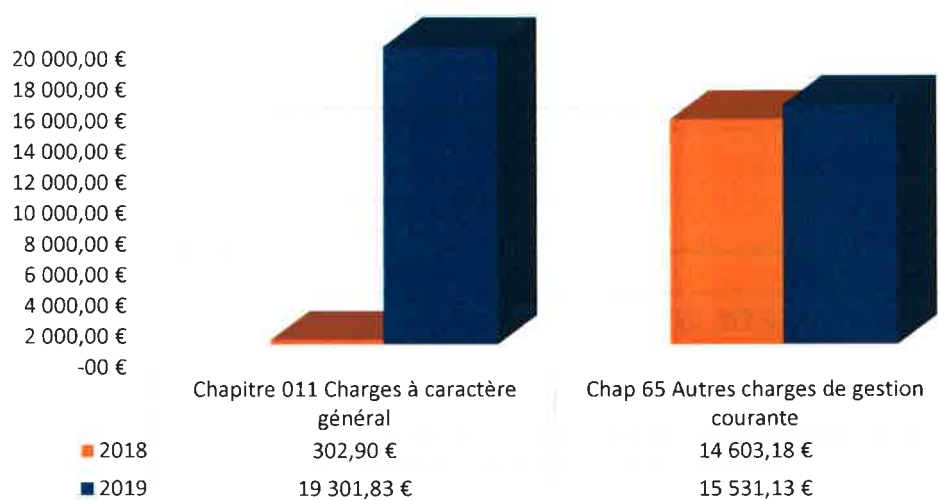
Les recettes réalisées sont légèrement supérieures aux prévisions : 23 635.85 € pour 20 630.00 € prévus (en dehors du résultat reporté de 2018).

Le chapitre 70 représente le montant des participations des conjoints au repas des aînés de fin d'année.

Il faut noter la stabilisation de la subvention du budget communal.

Le chapitre 77 comprend la participation des aînés aux activités de la « semaine bleue » 2019 mais également celle de 2018. Ce chapitre comprend également les dons des années 2018 et 2019.

**Dépenses de fonctionnement : 34 832.96 € (2018 : 14 906.08 €)**



Les dépenses réalisées sont inférieures aux prévisions : 34 832.96 € pour 44 699.96 € prévus.

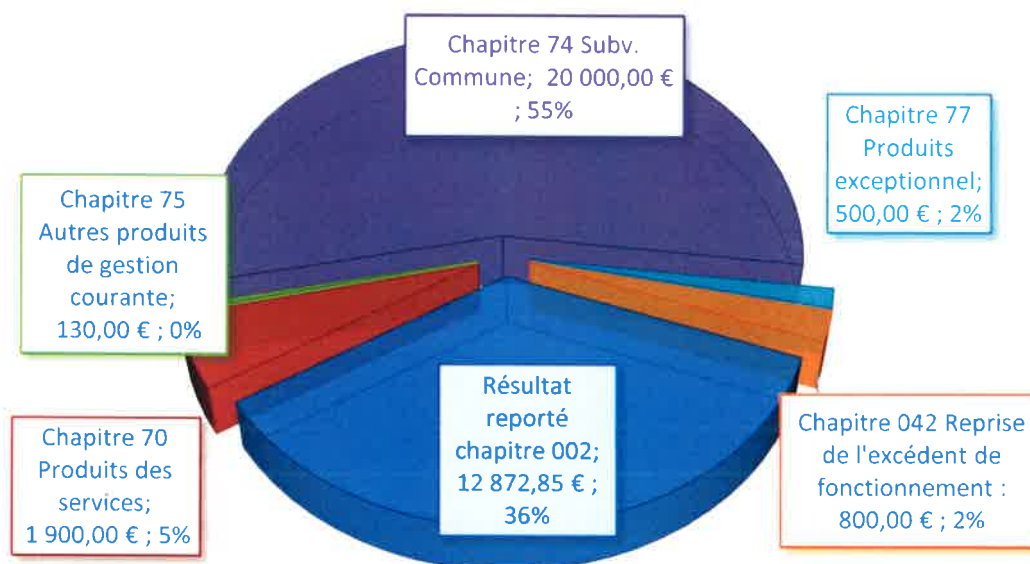
Les dépenses 2019 sont supérieures à celles de 2018 car les frais de fin d'année liés au colis des aînés et au repas n'ont pas pu être comptabilisés sur 2018. Ces dépenses ont été reportées sur 2019.

## LE BUDGET PRIMITIF 2020 : 36 202.85 €

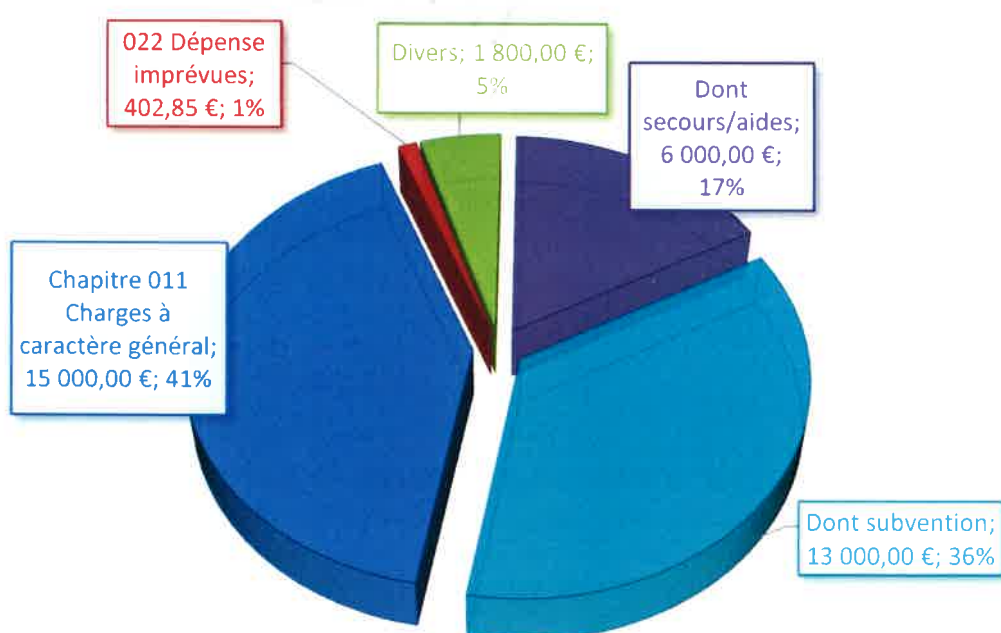
La section de fonctionnement : 36 202.85 €

### Les recettes

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### Les dépenses



Le chapitre 65 connaît une légère hausse car le Conseil d'Administration envisage d'accroître les aides apportées aux jeunes et aux personnes en situation de fragilité ou de précarité.

**La section d'investissement : 800 €**

Sur cette section sera uniquement constatée la bascule de l'excédent d'investissement en fonctionnement, soit 800€ de dépenses et recettes.

**A noter : le CCAS de Quincieux n'a souscrit aucun emprunt et n'emploie aucun agent.**

Le Président Pascal DAVID

